

Najac



Laguépie



À vélo tout est plus beau !

Règlement

1 - **La Randonnée des Gorges de l'Aveyron et du Viaur** - label FFVélo n° 94 - est une randonnée permanente reprise et actualisée par le **Cyclo Club Caussadais**.

2 - Cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes (licenciés ou non) amoureux de la nature, munis d'une assurance responsabilité civile (RC). Pour les mineurs, il est exigé une autorisation écrite des parents ou du représentant légal.

3 - Sont admis les machines et tandems mus par la seule force musculaire et les VAE - Vélo à assistance électrique.

4 - Chaque participant se considèrera en promenade personnelle. Il respectera le code de la route et préservera de toute souillure les divers sites traversés.

5 - Cette randonnée est à vocation purement touristique. Pour sa réalisation, l'itinéraire sera commencé de n'importe quel lieu de contrôle ; le sens est au choix du participant. Aucun délai n'est fixé. Toutefois, afin de profiter au mieux de ce circuit le club organisateur recommande de l'effectuer sur deux jours et dans le sens indiqué par les flèches sur le plan.

6 - Chaque contrôle sera validé par l'apposition d'un tampon humide sur le carnet de route. En cas d'impossibilité, le cyclotouriste pourra utiliser une photographie représentant le lieu de contrôle et la bicyclette.

Les contrôles prévus sont à :

- Caussade (deux si départ et arrivée)
- Saint Antonin Noble Val (BCN-BPF)
- Najac (BCN-BPF- Aveyron)
- Laguépie
- Penne

7 - Le carnet de route sera renvoyé au correspondant pour homologation. L'homologation est accordée aux participants ayant recueilli tous les contrôles. Ils pourront acquérir la médaille souvenir contre la somme de 3 €.

8 - Le droit d'engagement est fixé à : 3 € pour les licenciés FFVélo, 5 € pour les non licenciés FFVélo. Les participants non-licenciés à la FFVélo sont assurés au minimum en RC par l'organisateur. Joindre une enveloppe timbrée pour toute correspondance.

9 - Les délais d'inscription sont de quinze jours en moyenne (prévoir un mois l'été). Avant de débiter la randonnée, adresser sa demande avec enveloppe timbrée à la responsable qui enverra les documents nécessaires :

Céline Nauges

Gaussou - 82240 Lavaurette

cycloclub.caussadais@orange.fr

06.10.42.36.04



Randonnée Permanente des Gorges de l'Aveyron et du Viaur

Label FFVélo n° 94

Distance 198 km - dénivelé : 2900 m

2 BCN - 2 BPF Saint Antonin Noble Val (82-Tarn et Garonne) et Najac (12-Aveyron)

+ 2 à proximité : Caylus (82 -Tarn et Garonne) Cordes sur Ciel (81- Tarn)

Réf cartographie : Michelin N° 337 Local

Caussade



Randonnée Permanente des GORGES DE L'AVEYRON et du VIAUR

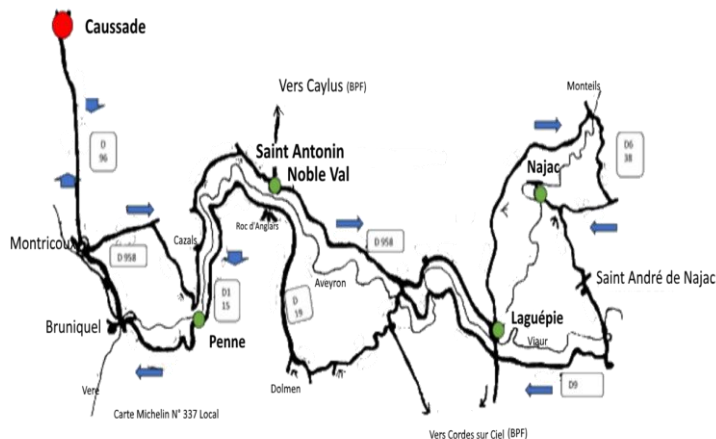
Amis cyclos,

Avides de circuits vallonnés, d'ascensions et de descentes mémorables... ou amateurs de balades contemplatives préférant l'excursion à l'exploit sportif, cette randonnée vous surprendra par la diversité des paysages rencontrés et la richesse des émotions ressenties.

Vous allez côtoyer la rivière Aveyron, travailleuse acharnée pendant de nombreux siècles pour creuser son chemin dans la roche calcaire. Aujourd'hui assagie, majestueuse et calme, elle vous proposera ses falaises abruptes à gravir sur des routes tranquilles et parfois fort pentues pour gagner des plateaux mis en valeur par des agriculteurs respectueux des traditions.

Contraste saisissant, la rivière Viaur, tumultueuse et parfois capricieuse dans son lit de verdure, havre de fraîcheur et de sérénité, vous offrira un chemin plus paisible, vous faisant oublier les efforts consentis parfois sous un soleil de plomb.

Tout au long du parcours, le patrimoine historique de cette région a défilé : bastides et villages blottis tout autour se sont succédés... mais voici Najac et son château, édifié sur un promontoire escarpé, veillant depuis plus de huit siècles sur l'Aveyron tout en bas. Najac, forteresse royale, admirablement restaurée, classé un des plus beaux villages de France, mérite bien de poser son vélo pendant quelques heures pour flâner dans ses ruelles. Notre randonnée tire à sa fin. Nous espérons qu'elle vous a séduite, et donné l'envie de revenir dans notre belle région... A bientôt !



Distance 198 km – dénivelé : 2900 m

2 BCN – 2 BPF Saint Antonin Noble Val (82)
et Najac (12) + 2 à proximité Caylus et Cordes
sur Ciel

Réf cartographie : Michelin N°337 Local

Une organisation du :



Randonnée Permanente des Gorges de l'Aveyron et
du Viaur - Label FFvélo N° 94

A propos :

La carte de route vous sera remise lors de votre inscription auprès du Cyclo Club Caussadais, qui validera votre randonnée.

Vous pourrez acheter la médaille souvenir (3€)

Tarif inscription :

licenciés FFvélo : 3 €

non licenciés FFvélo : 5 €

Je règle mon inscription par chèque à
l'ordre de « Cyclo Club Caussadais »



Nous contacter :

Cyclo Club Caussadais

Céline Nauges

Gaussou

82240 LAVAURETTE

06.10.42.36.04

cycloclub.caussadais@orange.fr

Renseignements :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Nom et Numéro FFVélo du Club :

Numéro de licence FFVélo :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et
l'accepter dans son intégralité.

Fait à :

Le :

Signature :